

Sébastien Cholet
le Forest
04200 Aubignosc

Monsieur le commissaire enquêteur,

j'ai parcouru les différents avis quant à cette consultation. Je constate que les opposants et les partisans se rejoignent finalement sur un point, nous sommes tous favorables au photovoltaïque.

Ici, pour moi, le point de divergence réside dans le site d'implantation. Je suis conscient qu'il faille faire à un moment ou un autre des concessions, mais quelles se fassent sur des sites à faible enjeux. Nous sommes en présence d'un projet qui coche toutes les mauvaises cases. Son seul intérêt est de produire de l'énergie décarbonée et le plus important pour ma commune d'obtenir une rentrée d'argent.

Utilisons d'abord TOUTES les zones à faible enjeux avant d'investir des espaces naturels. Amilure demande d'ailleurs un moratoire sur les projets de développement d'énergies renouvelables (EnR) industriels qui ne s'inscrivent pas dans des zones anthropisées (département 04 et 84).

Autoriser ce projet revient à laisser le champ libre à toutes installations industrielles dans des zones naturelles. Je ne veux pas qu'une société privée devienne un aménageur de territoire. Une limite doit être fixée, les règles et préconisations doivent être respectées.

Vous avez maintenant le dernier mot, j'espère sincèrement qu'il nous saura favorable.

Sincères salutations

Sébastien Cholet